

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE LANDIVY**

Séance du 10 mars 2026

**Le dix mars deux mil vingt-six à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Landivy, légalement convoqué le cinq mars deux mil vingt-six, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Marcel RONCERAY, Maire.**

**Nombre de membres**

en exercice : 15  
présents : 10  
votants : 12  
absents 5

**Présents :** M BAZILLE, M DEMAZEL, MME EPRON, M GOBÉ, MME GOUIN, M LÉON, MME MY, M NOURY, MME PENLOUP

**Absents excusés :** MME LANCIEN ; MME MARY, M DREUX

**Absents qui ont donné pouvoir :** MME HAVARD à MME EPRON Paméla  
M PLANNELLES-GARCIA à M NOURY Fabien

**Secrétaire de séance :** M DEMAZEL Serge

**N°2026018 - Objet : VOTE SUBVENTIONS 2026**

Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à voter les subventions dont les associations ont fait la demande en mairie pour inscriptions au Budget Primitif 2026.

<b>ASSOCIATIONS</b>	<b>2026</b>
Club loisirs et amitiés	795,00 €
musique	2 457,00 €
club cycliste landivysien	1 276,00 €
FCLP	2 782,00 €
comité des fêtes	2 638,00 €
centre anti cancéreux	476,00 €
AFN	258,00 €
cyclo touriste	212,00 €
société de pêche	212,00 €
société de chasse	212,00 €
chambre des métiers	181,00 €
amicale Laique	2 734,00 €
ADIL	403,00 €
La croix d'or	134,00 €
Avenir	350,00 €
UCC	350,00 €
Runland	215,00 €
Survivebox	633,00 €
Amicale des sapeurs pompiers	627,00 €
Infirmes moteurs cerebraux	104,00 €
UDAF	82,00 €
OCCE Ecole sortie scolaire	1 417,00 €
RANDONNEURS DU BOCAGE	200,00 €
LOUV'GYM	100,00 €
<b>TOTAL 2026</b>	<b>18 848,00 €</b>

Accusé de réception en préfecture  
053-215301250-20260310-DCM2026018-DE  
Date de télétransmission : 12/03/2026  
Date de réception préfecture : 12/03/2026

Après en avoir délibéré,

**Acceptent** à l'unanimité les subventions pour les associations pour 2026 d'un montant total 18 848.00 €  
comme indiqués ci-dessus.

**Adoptée à l'unanimité des membres présents**

- Pour : 12
- Contre : 0
- Abstentions : 0

Le secrétaire de séance,  
Serge DEMAZEL

Fait et délibéré le 10 mars 2026  
Pour extrait conforme,  
Marcel RONCERAY, Maire

